

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE TROIS BASSINS  
-----  
ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL  
-----  
CANTON DE SAINT LEU  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 02 juin 2022**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 09**

Cession de la parcelle de terrain  
cadastrée AB 1704

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Deux Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - M. M'BAJOURMBE Bryan (8<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette.

**EXCUSEE**

Mme VAITY Cathy (Procuration donnée à Mme DEPEHI Bernadette)

**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - Mme FRUTEAU Nadège - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme FAIN Marie Yveline.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07 juin 2022, que la convocation a été faite le 27 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 21.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220602-de-02062022-09-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2022

Le Maire expose :

Par courrier en date du 28 février 2022, Monsieur BONMALAIS Eddy a sollicité la collectivité pour l'acquisition de la parcelle référencée AB 1704, pour une surface de 22 m<sup>2</sup> afin de régulariser son empiètement.

L'emprise concernée est repérée sur le plan joint en annexe.

L'avis du domaine sur la valeur vénale n°2022-97423-19646 du 11 avril 2022 est joint en annexe.

Les frais notariés, les frais de publicité foncière ainsi que les frais de géomètre relative au bornage contradictoire et à la division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur.

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession de la parcelle AB1704 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> à Monsieur BONMALAIS Eddy pour un montant de 2 500,00 € ;
- autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**  
  
**Daniel PAUSE**

Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220602-de-02062022-09-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2022



**Objet ligne Cad**

~ Ligne

**Voirie axe**

Route nationale

Voie circulation normale

Chemin

Sentier

**Bâtiment**

Bâtiment

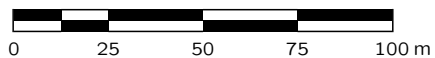
**Objet surf Cad**

piscine

Etang, lac

**Parcelle cad. nominatif**

Parcelle



- Données non contractuelles  
Sources de données éventuelles :  
IGN, DGFIP, Collectivités